

27 - Parc urbain de Planoise - Aménagement du Secteur Est

Mme l'Adjointe PRESSE, Rapporteur : Par délibération du 22 janvier 2007, le Conseil Municipal a approuvé le programme de valorisation du parc urbain de Planoise.

Une première tranche de travaux correspondant au secteur Ouest a été réalisée et la suite du programme correspond au secteur Est.

Les travaux s'inscrivent dans la continuité de la partie réalisée avec pour objectif de la relier à la colline de Planoise.

L'allée piétonne principale sera prolongée et un point d'ancrage sera créé, à mi-parcours, pour offrir une vue sur Planoise et permettre à terme d'organiser des activités ludiques et pédagogiques.

Les travaux d'aménagement sont estimés à 330 000 € TTC (soit 275 920 € HT) pour la tranche ferme et à 90 000 € TTC (soit 75 251 € HT) pour la tranche conditionnelle.

Les crédits sont imputés au chapitre 23.823.2312.5038.34000.

Propositions

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le programme proposé,
- solliciter les aides financières de l'ANRU (10 % du montant HT), d'autres organismes le cas échéant, la Ville de Besançon s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer le (ou les) marché(s) à intervenir, après mise en concurrence.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 2 février 2011.